

Publié le 3 décembre 2014

Vienne : Un financement participatif pour les EnR

Sous l'impulsion de la Sem Sergies et des collectivités locales, les habitants de la Région - et au-delà - sont invités à participer au financement de projets éoliens ou solaires sur le territoire. Trois formules participatives sont proposées, nouveaux leviers pour investir la transition énergétique souhaitée par l'Etat et les acteurs d'un développement durable.



Comment développer les énergies renouvelables par une solution locale, participative et citoyenne ? La région Poitou-Charentes apporte une réponse originale via les projets EnR développés par [Sergies](#). Rodée depuis une décennie au développement et à la gestion de parcs éoliens et solaires, la Sem propose désormais aux habitants de s'impliquer dans de nouveaux projets à travers trois modes de financement innovants. Une attente citoyenne qui s'était longtemps heurtée à des obstacles techniques et législatifs et qui a trouvé cette année une réponse favorable à la faveur d'un nouveau cadre réglementaire et d'une démarche avant-gardiste de Sergies.

« Anticipant la loi sur la transition énergétique votée en octobre, nous avons décidé début 2014, au sein du Groupe Energies Vienne et avec l'appui de nos élus, de mettre en œuvre des dispositifs de financement citoyen », précise Emmanuel Julien, président du directoire de la Sem. Au programme du spécialiste de l'énergie renouvelable, qui a mis en service son premier parc éolien en 2008 : trois modes de financement participatif différents, qui complètent ainsi les emprunts bancaires traditionnels et les fonds propres de la Sem.

Trois types de financement citoyen

Une convention a d'abord été signée avec le Crédit agricole Touraine Poitou, l'un des actionnaires de Sergies : un million d'euros a été collecté en quelques semaines seulement par la banque verte auprès de 200 sociétaires dans le cadre d'un dépôt à terme. L'argent a été investi dans le parc éolien du Civraisien, le plus grand de la Région Poitou-Charentes avec ses 12 éoliennes qui ont été mises en service cet été. Les fonds ont été mis à disposition du parc qui rémunère les comptes de chaque particulier souscripteur à hauteur de 2 à 3% par an, sur 5 ans.

Parallèlement, une deuxième voie de financement participatif a été mise en place cet automne, sur deux projets de centrales photovoltaïques. « Un partenariat a été signé fin septembre avec la plateforme Lumo qui collecte des obligations via internet », explique Emmanuel Julien. Cette société de Poitou-Charentes, spécialisée dans le crowdfunding, a lancé des appels à financement, entre 25 euros minimum et 2 000 euros maximum par personne, qui ont trouvé un bon écho auprès du public. Les investisseurs sont rémunérés par un taux d'intérêt garantis par Sergies (entre 2 et 4%) sur 12 à 18 ans. La formule pourrait être également utilisée dans l'éolien.

Autre possibilité pour le public : investir cette fois dans une partie du capital de société de projet avec l'accompagnement « Energie partagée », spécialisée dans le financement citoyen. Le risque est partagé avec le porteur du projet, ce qui permet une rémunération potentielle plus importante, selon les bénéfices de l'ensemble des projets dans lesquels le fonds d'investissement est engagé. Le rendement pourrait atteindre les 4% sur un moyen terme. Dans la Vienne, ces fonds citoyens serviraient, entre autres, à acheter à hauteur de 20% un parc éolien en cours d'acquisition par Sergies.

Par Marie-Anne RAMAZZINA